Image not found or type unknown

Perte de statut étudiant

Par **tina2205**, le **20/03/2014** à **14:19**

bonjour,
ma fille souhaite s'inscrire pour l'année scolaire 2014/2015 à un master de gestion hôtelière.
Le problème c'est qu'elle n'était plus inscrite à la fac depuis l'obtention de sa licence LEA en juin 2013.
Car, à cause d'une erreur de l'administration de la fac, elle a cru qu'elle avait raté son année et qu'elle devait redoubler.
Et quand elle a été informée de cette erreur, il était trop tard pour se réinscrire.
On lui a dit que, du coup, elle avait perdu son statut d''étudiante et que sa formation au master serait à ses frais, c'est à dire autour de 9000 euros!
Ma question est de savoir si cela est vrai, car personne n'a encore été en mesure de le lui confirmer de manière sûre.
Enfin, s'il y a un moyen d'obtenir une dérogation.
Ma fille se trouve dans une situation pénible car elle a vraiment envie d''étudier et si sa formation n'est pas prise en charge elle ne pourra pas s'incrire à cette fac.
Je vous remercie de me donner des précisions sur ce sujet, ou m'indiquer où m'adresser pour trouver l'information.
Très cordialement,
Sabine.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés